

REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 18 OCTOBRE 2018

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte rendu du 20 septembre 2018.
- 2 - Décision modificative n°4 (Budget Commune).
- 3 - Approbation du rapport de CLECT de la Communauté de Communes du Pithiverais.
- 4 - Approbation du rapport du SPANC 2017 de la Communauté de Communes du Pithiverais.
- 5 - Approbation du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pithiverais.
- 6 - Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2018

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : B.TARRON représenté par JC.BOUDIN, V.GOUEFFON représenté par G.LEGRAND, C.LORENTZ représentée par S.BOUDIN.

Absentes excusées : C.LOISEAU, C.DEGUIL

Secrétaire de séance : C.BARBIER

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- La participation de la Commune aux classes de découverte des écoles élémentaire et maternelle.
- La vente de la Maison et du terrain de Gallerand

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DM n° 4 : Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster des crédits budgétaires alloués sur le budget de la Commune.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1332 : Amendes de police	0,00 €	8 655,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1342 : Amendes de police	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 655,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	8 655,00 €	0,00 €	8 655,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	8 655,00 €	0,00 €	8 655,00 €
Total Général		8 655,00 €		8 655,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

Participation à la classe de découverte 2019 : Séjour à ABONDANCE du 12 au 19 mai 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet de départ en classe de découverte pour les classes de CM1 et CM2 à ABONDANCE. Le séjour est organisé par Cigales et Grillons, sur une durée de 8 jours, et pour un montant de 587,00 € par enfant.

Une subvention est accordée par le Conseil Départemental à hauteur de 52 € par élève, ce qui ramène le coût du séjour à 535 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au financement de la classe de découverte 2019, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 267,50 € par élève. Il décide d'inscrire au budget primitif 2019 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de tous les enfants de CM1 et CM2, soit sur une base de 48 enfants, un montant de 12 840 €, et d'inscrire au budget primitif 2019 de la Commune, à l'article 6218, une indemnité de 150 € par enseignant accompagnant le groupe, soit 300 € au total.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Participation communale à la classe de découverte 2019 à Ingrannes.

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet de départ en classe de découverte pour la classe de Grande Section de Maternelle à INGRANNES. Le séjour est organisé par les Œuvres Universitaires du Loiret, sur une durée de 5 jours, et pour un montant de 265 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au financement de la classe de découverte 2019, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 132,50 € par élève et d'inscrire au budget primitif 2019 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de tous les enfants de Grande Section, soit sur une base de 28 enfants, un montant de 3 710 €, ainsi que la cotisation aux Œuvres Universitaires d'un montant de 15 €.

Le Conseil Municipal décide également d'inscrire au budget primitif 2019 de la Commune, à l'article 6218, une somme de 150 € correspondant à l'indemnité de l'instituteur accompagnant le groupe et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Accord de vente de la maison de Gallerand à Mr COLIN François et Mme MEYS Jessica

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a donné mandat de vente à Mr AVEZZA, IAD France, de la maison située 950 rue de Courcy à Gallerand, par délibération en date du 21 juin 2018.

Le Conseil Municipal, par une délibération du 26 septembre 2018, a prononcé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal dudit immeuble. L'Inspection Académique, par courrier daté du 8 octobre, a émis un avis favorable pour le déclassement de cet immeuble.

Monsieur le Maire représente au Conseil l'offre d'achat déposée par Monsieur COLIN François et Mme MEYS Jessica par l'intermédiaire de Mr AVEZZA d'IAD France, d'un montant de 115 000 €, dont une rémunération du mandataire de 5 995 €, soit 109 005 € pour la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'offre d'achat de 109 005 € net vendeur, précise que les frais d'acte notarié seront à la charge exclusive des acquéreurs, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Accord de vente du Terrain F 513 à Mr COLIN François et Mme MEYS Jessica

Suite à la vente de la maison de Gallerand, 950 rue de Courcy, les acquéreurs ont émis une offre d'achat de la parcelle située à l'arrière de la propriété.

Monsieur le Maire présente au Conseil cette offre d'achat du terrain attenant de 932 m², référencé au cadastre sous le numéro F 513, pour un montant de 4 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'offre d'achat proposée par Monsieur COLIN François et Mme MEYS Jessica, au prix de vente de 4 000 € net vendeur, précise que les frais d'acte notarié seront à la charge exclusive des acquéreurs, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Approbation du rapport de CLECT de la CCDP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert de compétence à la Communauté de Communes.

La loi impose aux EPCI issus de fusion de déterminer leurs compétences facultatives et de définir leur intérêt communautaire dans les 2 années qui suivent la date de la fusion, soit avant le 31 décembre 2018 en l'espèce.

Monsieur le Maire indique que la CLECT de la CCDP s'est réunie le 21 septembre 2018 afin d'évaluer le coût des charges liées :

- Au transfert des bâtiments scolaires,
- Au transfert de la contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes et au Fonds Unifié Logement,
- Au transfert de la contribution à la fourrière animale départementale,
- Au transfert de la contribution au SDIS,
- Au transfert de la contribution à la mission locale,
- A la restitution de la bibliothèque et du terrain de sport D'AUTRUY-SUR-JUINE,
- A la restitution de la bibliothèque de SERMAISES

Selon la règle de majorité qualifiée, il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au Conseil communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation correspondant au coût de la compétence transférée ou rétrocédée.

Il invite ensuite le Conseil Municipal à approuver lesdits rapports.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, pris connaissance de l'ensemble des pièces constitutives de ce dossier et après en avoir délibéré, approuve les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais, réunie le 21 septembre 2018 actant l'évaluation des charges transférées liées :

- Au transfert des bâtiments scolaires,
- Au transfert de la contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes et au Fonds Unifié Logement,
- Au transfert de la contribution à la fourrière animale départementale,
- Au transfert de la contribution au SDIS,
- Au transfert de la contribution à la mission locale,
- A la restitution de la bibliothèque et du terrain de sport D'AUTRUY-SUR-JUINE,
- A la restitution de la bibliothèque de SERMAISES.
-

Adoption du Rapport Annuel 2017 du SPANC de la Communauté de Commune du Pithiverais

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le rapport annuel 2017 du SPANC de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Adoption du Rapport d'Activités 2017 de la Communauté de Communes du Pithiverais

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Affaires diverses

- Philippe COLMAN informe le Conseil Municipal de problèmes de rejets dans le réseau d'assainissement route de Neuville. Suite à une expertise chez un riverain, il a été demandé à SUEZ de réaliser des inspections télévisées. Celles-ci ont mis en évidence des anomalies avec des raccordements de réseaux d'eaux usées provenant de différents particuliers, dans le réseau pluvial. Après étude de ces dysfonctionnements et des solutions envisageables, certaines habitations devront se mettre en conformité.
- Mickael DELARUE expose le travail de la commission Animation, notamment sur les prochaines décorations de Noël. Un nouveau contrat pour les illuminations de Noël, établi avec la société ISI ELEC, prévoit la mise en place de rideaux lumineux et l'habillage des appliques sur la Place de Romand. Il est également envisagé de placer des figurines dans différents secteurs ainsi qu'aux entrées du bourg et les écoles. Des commerçants ont demandé s'ils pourraient avoir un sapin.
- Concernant les colis des anciens, BDF doit faire une proposition avec des formules pour les couples et individuels avec une fleur.
- Pour le Noël des enfants du personnel communal, il est décidé de conserver les mêmes montants pour les cadeaux. La distribution des jouets aux enfants du personnel aura lieu le vendredi 21 décembre à 18 h.
- Les vœux du Maire et l'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le lundi 14 janvier à 18 h 30, salle de la Cour Gauthier.
- Des enfants des écoles participeront à la cérémonie du 11 novembre et liront des textes. Il est prévu une conférence de Jérôme COUTADEUR soit en fin d'année, soit début 2019, sur la fin de la guerre de 1914-1918.
- Cathy BARBIER souligne le problème de voitures stationnant sur les trottoirs de la route de Neuville et qui dégradent le trottoir récemment réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint Représenté par JC BOUDIN	M. COLMAN Philippe, 3 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 4 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe	M. GOUEFFON Vincent Représenté par G.LEGRAND	Mme LOISEAU Christine Absente excusée	Mme BARBIER Cathy	M. THAUREAUX DE LEVARE Philippe
Mme DEGUIL Catherine Absente excusée	M. BOUDIN Sébastien	Mme LORENTZ Caroline Représentée par S.BOUDIN	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine

